

Contacts :

+ Rapide : par courriel depuis votre espace « ameli.pro »

Par tél : 3608 du lundi au vendredi de 9h à 17h

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or -CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 2 NOVEMBRE 2022

Vaccination contre la grippe 520 rejets depuis le début de la campagne

Début de la campagne de vaccination

La campagne de vaccination contre la grippe a débuté le 18 octobre 2022.

En aucun cas, vous ne pouviez délivrer et facturer les vaccins avant cette date.

Des contrôles seront organisés cette année pour vérifier la bonne application de cette date.

Le respect de cette date conditionne la bonne couverture vaccinale sur toute la période hivernale.

Facturation du vaccin et de l'injection

Une fois en possession du bon de prise en charge, et quel que soit le patient ciblé rencontré :

Je m'identifie sur la feuille de soins en tant que **prescripteur ET exécutant**.

La prise en charge du vaccin et de l'injection s'établit comme suit :

Le vaccin est pris en charge à 100%

En revanche, la prise en charge de l'injection dépend du cas de mon patient :

La prestation est à facturer en tiers payant.

	Bénéficiaires d'une ALD et femme enceinte de plus de 6 mois	Autres patients ciblés : - Plus de 65 ans - Femme enceinte de moins de 6 mois - Personne obèse IMC sup ou égal à 40 - Entourage du nourrisson de moins de 6 mois avec facteurs de risque
Prise en charge de l'Assurance Maladie	Vaccin : 100% Injection : 100% (6.30€ jusqu'au 6/11/2022 et 7.50€ à c/ du 7/11/2022)	Vaccin : 100% Injection : 70% (6.30€ jusqu'au 6/11/2022 et 7.50€ à c/ du 7/11/2022)
Facturation	Code VGP Code Exo Prev 7 prévention sur le vaccin Code ALD sur l'injection ou MAT	Code VGP Code Exo Prev 7 prévention sur le vaccin Pas de code exonération sur l'injection sauf invalidité...
Ticket modérateur	NON	OUI sur l'injection



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr